

PROCES-VERBAL SEANCE DU 9 JUILLET 2026

20H 15- MAIRIE DE MACHÉZAL

Président de séance : Éric PION

Membres présents : M. CAMIER Sébastien, M. CHERBLANC Raphaël, M. CLAPOT Éric, M. FOURNIER Marc, Mme GOUTTENOIRE Marilyne, Mr PION Éric, Mme SOLDAT Céline, Mme SUBTIL Nathalie, Mme VERNAY Cheyenne

Membres absents excusés : M. BISSUEL Thomas, Mme LOMBARD Elisabeth

Mme LOMBARD Elisabeth a donné pouvoir à Mme VERNAY Cheyenne

Nombre des Conseillers en exercice : 11 présents : 9 votants : 10 quorum : 6

Secrétaire de séance : Céline SOLDAT

M. Éric Pion soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026, il est approuvé à l'unanimité.

Décisions du maire :

Comme vu lors du précédent conseil municipal concernant les travaux complémentaires à la salle réalisé par Mat'Métal (plinthes), cela a entraîné un surcout supplémentaire. La somme de 1 380 € a été pris au compte 2315 opération 165 aménagement carrefour et imputé au compte 21318 rénovation salle opération 158 afin de régler la facture.

Concernant les travaux de la pose d'une embrasure pour support désenfumage de la salle réalisé, cela a entraîné un surcout de +550 €. Le montant a été déduit du compte 2315 opération 165 aménagement carrefour pour le passer au compte 2188.

Ordre du jour de la séance :

1. Aménagement cours d'école
2. Extincteurs
3. Travaux bâtiments
4. Tour du Pays Roannais
5. Décisions modificatives
6. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
7. Convention laboratoire
8. Eoliennes
9. Commission affaires sociales
10. Commission contrôle élection
11. Référents ambroisie
12. Plan de gestion communal des Haies

1 - Aménagement cours d'école

Le plan a été envoyé par mail.

Un devis de LP Paysages est présenté pour un montant de 16 328,60 € TTC avec gazon synthétique sous le préau sinon 12 750,20 € TTC sans gazon synthétique.

Au cours de la réunion, il a été acté de ne pas mettre de gazon synthétique sous le préau. Cette économie permettra de financer :

- L'achat de tables et des chaises légères
- Le marquage au sol d'éléments de jeu type marelle
- La mise d'un filet sous préau pour les ballons de foot (avec l'ancien filet du terrain)
- L'installation d'un tableau pour avoir la possibilité de donner des cours sous le préau
- Le rajout un voile d'ombrage au coin du préau.

Monsieur le Maire procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Extincteurs :

Suite à la vérification annuelle, Monsieur le Maire signale que 2 extincteurs sont à changer pour un montant total de 229,44 €.

Monsieur le Maire procède au vote

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3- Travaux bâtiments

M. Fournier et Monsieur le Maire ont rencontré l'entreprise Terrier Florent afin de faire le point des travaux de toitures route de Chirassimont. Il s'est avéré qu'un toit, celui de la salle « Arc en Ciel » n'avait pas été présenté lors du vote du dernier conseil. Le montant de la réfection zinguerie sur cette salle s'élève à 1 209,98 €. Les toits sont tous imbriqués les uns avec les autres. Ces travaux seront faits avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire procède au vote

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Lors des fortes chaleurs dans la classe de l'école, de nombreux enfants ne sont pas venus à l'école, surtout les après-midis. Il a été aussi soulevé la possibilité d'installer une climatisation réversible. Plusieurs devis vont être demandés. Il faudrait aussi prévoir d'acheter un ventilateur brumisateur dans le secrétariat et à la cantine pendant le repas des enfants. EDF met en place, jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement (« dispositif été 2026 ») pour les 100 000 premières demandes. Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, facture à l'appui. Pour l'instant, il a été acté pour l'achat de 2 brumisateurs déplaçables. La demande de prise en charge sera réalisée dès l'achat de ces derniers.

Les combles sont éligibles au dispositif d'isolation à 1 euros subventionné par l'état. La société Eurocomble va établir un devis. Néanmoins, se pose la question de la gestion de toutes les archives qui sont stockées au grenier de la mairie.

4- Décisions modificatives

*Suite aux travaux supplémentaires de la toiture sur la salle arc en ciel, il faut passer une DM :

+1 209,98 € au compte 21318 op 155 travaux d'isolation et -1 209.98 € du compte 2315 op 165 aménagement carrefour

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

*Pour l'achat des extincteurs, il faut prendre une délibération : +230 € au compte 21568 op -230 € du compte 2315 op 165 aménagement carrefour

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5- Tour du Pays Roannais

La Copler demande aux communes qui ont été traversées par le Tour du Pays Roannais, de participer à hauteur de 250 €. Un échange fait ressortir que la commune a été mise par le fait accompli et qu'il lui faut délibérer.

Pour : 7 contre : 0 abstention : 3 (M. Cherblanc Raphaël, Mme Gouttenoire Marilyne et Mme Vernay Cheyenne)

6- Taxe sur la vacance des locaux d'habitations

Documents envoyés par mail.

La taxe sur les logements vacants avait été mise en place en 2019 sur la commune.

La loi de finances pour 2026 a fusionné la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

La commune est en zone non tendue, la taxe d'habitation sur les logements vacants TVLH est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition. Le taux d'imposition peut être fixé dans la limite de 50%, actuellement il est de 14,99 %.

Environ 7 habitations sont concernées.

Monsieur le Maire demande si on continue de mettre une taxe sur les logements vacants

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Monsieur le Maire demande de proposer un taux, sachant que ce dernier peut être revu chaque année avant le mois d'octobre.

Le taux de 30 % a été retenu

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7- Convention laboratoire

Document reçu en amont

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention avec le laboratoire Agrobio Qualitec arrive à échéance.

C'est une obligation d'avoir des contrôles inopinés bactériologiques à la cantine, aussi bien sur les plans de travail que sur la nourriture, chiffon... (prélèvement et culture en boîte de pétri)

La mairie de Chirassimont paye la moitié de la facture. (coût annuel d'environ 504,30 €)

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8- Eoliennes

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Garet de la société Quenergy souhaite rencontrer le conseil municipal avant les vacances. Elle fixe un rendez-vous le 22/07 à 10 h 30. Il est soulevé qu'en milieu de matinée s'avère difficile.

9- Commission affaires sociales

Mme Cheyenne Vernay et Mme Céline Soldat ont proposé à 3 personnes extérieures au conseil municipal de faire partie de la commission sociale. Marie-Joseph Chambost, Pierre Goutard et Christian Poulard rejoignent donc la commission en tant que membres extérieurs du conseil.

Un repas va être proposé pour les + 80 ans :

- Concerne 12 à 15 personnes
- Cela se passera à la mairie avec Marie pour la cuisine et ceux qui font partie de la commission sociale pour le service
- La communication se fera en septembre auprès des personnes concernées
- La réunion de préparation au sein de la commission se fera en octobre
- La date du repas sera proposée en novembre

Pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas participer au repas, il leur sera remis un panier :

- Valeur d'environ 30 € pour une personne ou 45 € pour un couple.

Marie-Joseph Chambost, Pierre Goutard et Christian Poulard rejoignent donc la commission en tant que membres extérieurs du conseil.

10- Commission contrôle élection

La préfecture a notifié à la commune, du fait qu'il y a eu 2 listes lors des dernières élections municipales, de désigner 5 membres du conseil municipal. Il avait été désigné Nathalie et Raphaël en avril. Marilyne faisant partie de la seconde liste, elle est membre de droit. Monsieur le Maire avait demandé aux autres membres du conseil municipal de se positionner par sms afin que cela soit acté au plus tôt par la sous-préfecture. Il faut annuler la délibération prise en avril et en reprendre une nouvelle délibération.

Cheyenne et Sébastien se sont donc proposés en amont.

Pour :10 contre :0 abstention : 0

Les référents de la commission de contrôle élection seront donc : Mme Subtil Nathalie – Mme Vernay Cheyenne – M. Camier Sébastien – M. Cherblanc Raphaël – Mme Gouttenoire Marilyne

11- Référents ambroisie

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a contacté la mairie pour avoir le nom de deux référents ambroisie, chargé de signaler la présence de cette plante à d'éventuels endroits de la commune, et qui pourront bénéficier de formations s'ils le désirent.

Référents qui se proposent : Mme Soldat Céline – M. Camier Sébastien

12- Plan de gestion communal des haies

L'objectif est de faire évoluer les pratiques de gestion des haies pour la lutte contre le changement climatique : lutte contre l'érosion des sols, régulation hydrique, protection contre le vent, ombrage du bétail, réservoirs de biodiversité, continuités écologiques et ressources potentielles en bois. Leur préservation et leur gestion raisonnée constituent un enjeu agricole et environnemental stratégique.

La CoPLER propose d'accompagner la commune avec Mathis Aubry en trois étapes principales :

- Diagnostic communal des haies (cartographie des haies et de leur typologie)
 - Définition d'une stratégie communale de gestion (stratégie d'entretien secteurs par secteurs en fonction des contraintes agricoles, de sécurité.)
 - Action d'animations et d'accompagnement (concertations avec les différents acteurs : agriculteurs, gestionnaire de voirie, prestataire d'entretien. Action de sensibilisation auprès des scolaires)
- Les membres du conseil sont favorables.

La réunion a lieu le 10 juillet à 10h30. M. Eric Pion et M. Marc Fournier seront présents

Questions diverses :

- La pompe du puits HS : prêt de la société DoLiServices d'une autre pompe, un devis pour changer d'un montant de 354,69 TTC a été établi
- Jurés d'assise : 2 personnes tirés au sort sur la commune
- Aux Arrières : M. Cherblanc a averti Monsieur le Maire de l'écroulement du toit de la remise de M. Pavaiier un administré sur une route communale aux Arrières. Ce dernier a été immédiatement contacté et a déblaié la route.
- PLUI : modification du Plui (Machézal est concerné pour changement de destination aux Chizallets)
- Une demande d'utilisation de la parcelle C88 (Délaisé de la nationale pour 610a) a été faite par un agriculteur en échange de son entretien. Elle était anciennement exploitée par Mr Pion. Le conseil municipal ne voit pas d'objection.

- Le petit malécazien : liste de distribution a été revue suite au changement des membres du conseil municipal. Une ébauche est présentée par Mme Vernay et M. Camier
- L'association les maillons ludiques (salle) ont demandé l'accès à une 2^{ème} salle de façon ponctuelle en regard du nombre de participants croissants
- Le chauffaud de la chaudière gaz du logement de la cure est à changer, la chaudière a plus de 20 ans et n'est pas réparable, des devis ont été demandés pour intervenir rapidement. Le conseil donne une autorisation verbale afin de procéder au changement de la chaudière pour un montant inférieur 6 000 €.
- Point sur les vacances de l'ensemble des conseillers

Prochaine réunion le 3 septembre 2026

La séance est levée à 22 h 15

Le Maire
Éric PION

Le secrétaire de séance
Céline SOLDAT